

Convention du 18 octobre 1907 relative à certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime

RS 0.515.126; RS 11 434

Champ d'application le 6 novembre 2015, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)	Entrée en vigueur
Autriche	12 novembre 1918 S	12 novembre 1918
Fidji	2 avril 1973 S	10 octobre 1970
Finlande	10 avril 1922 A	9 juin 1922
Hongrie	16 novembre 1918 S	16 novembre 1918
Inde	29 juillet 1950 S	15 août 1947
Islande	8 décembre 1955 S	17 juin 1944
Laos	18 juillet 1955 S	18 juillet 1955
Pays-Bas		
Aruba ^a	27 novembre 1909	26 janvier 1910
Curaçao ^a	27 novembre 1909	26 janvier 1910
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) ^a	27 novembre 1909	26 janvier 1910
Sint Maarten ^a	27 novembre 1909	26 janvier 1910

^a Publication faisant suite à un changement du fonctionnement des relations constitutionnelles internes au sein du Royaume des Pays-Bas.

¹ La présente publication modifie et complète celles qui figurent au RS 11 434 et RO 1979 957.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

